

Monsieur le Président de la République
Emmanuel Macron

Paris, le 26 mars 2024

Objet : Remboursement intégral des fauteuils roulants

Monsieur le Président de la République

Lors de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023, vous avez annoncé que « les fauteuils roulants, dont les délais d'obtention sont souvent si longs et les prix si exorbitants pour certaines bourses, ils verront là aussi le régime de prise en charge changer. Dès 2024, ils seront intégralement remboursés. C'est une mesure importante, une mesure de justice sociale qui me tient à cœur et qui fait partie de la feuille de route de cette CNH ».

Depuis, cette annonce, a été rappelée à plusieurs reprises, et, dernièrement, lors du discours de politique générale de Gabriel Attal.

Comme vous le savez, vous avez suscité des attentes très importantes, qui ne peuvent être déçues. Malheureusement, les négociations en cours revoient à la baisse votre ambition, exemple typique du scénario que vous évoquiez récemment devant les cadres dirigeants de l'Etat. En effet, le projet de réforme ne répond pas à l'objectif premier, à savoir améliorer la vie des personnes en leur permettant de pouvoir accéder à l'aide technique de leur choix, adaptée à leurs besoins et sans reste à charge.

Une réforme qui conduirait à exclure la quasi-totalité des modèles constituerait une véritable menace pour l'autonomie et la liberté de circuler des personnes, pour leur santé et leur bien-être. **Garantir la liberté pour les personnes de choisir leur fauteuil et leur permettre ce libre choix et ce sans restes à charges doit être un objectif non négociable et partagé de cette réforme.** Le fauteuil roulant, prolongement du corps de la personne, conditionne son niveau d'autonomie. De ce fait, il doit être adapté, personnalisé, parfois sur mesure.

Ces dernières années, les conséquences de plusieurs réformes nous inquiètent. Ainsi, le **dispositif de « référencement sélectif »** devrait conduire inéluctablement à la réduction de l'offre de produits pris en charge par la sécurité sociale dans chaque gamme de fauteuils roulants et, par conséquent, les autres produits filtrés par le référencement risquent de disparaître du marché. Nous réitérons donc notre demande de supprimer le dispositif de référencement sélectif du cadre législatif et réglementaire.

Cette garantie du libre choix est également menacée par **les premières discussions sur les tarifs de remboursement LPPR engagées avec les fabricants et distributeurs.**

S'il est de la responsabilité de la direction de la sécurité sociale de mener de telles négociations, le risque d'assécher l'offre de produits et de réduire le réseau de distributeurs est réel, dans un marché européen et international, dans lequel on compte peu de fabricants français et où le réseau de distributeurs est éclaté. Ces discussions tarifaires ne peuvent se faire au détriment des personnes.

Aujourd'hui, nous demandons le retrait des dispositions qui excluent un très grand nombre de produits du marché : à ce jour, il s'agit de quasiment TOUS les fauteuils qui sont utilisés par les personnes en situation de handicap sur les 13 lignes génériques de la LPPR qui les concernent, ainsi que les lignes relatives aux options, adjonctions, accessoires... Sans parler de l'impact sur les innovations technologiques qui seraient freinée voire stoppées, alors qu'elles sont très importantes dans ce domaine.

Sur toutes ces questions, le référencement sélectif, le prix limite de vente, et d'autres, notamment les propositions que nous avons faites sur la partie de la Nomenclature relatives aux modalités de prises en charge (« restitution » du fauteuil, cumul d'acquisitions, motifs dérogatoires aux 5 ans entre deux renouvellements etc.), à la prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie des fauteuils roulants et de toutes les options, accessoires, adjonctions nécessaires qui devront être toutes inscrites dans la nomenclature de la LPPR, la mise en place de l'Observatoire du marché et des prix des aides techniques, la généralisation de la mise en place des Eqlaat et autres services innovants de conseils en aides techniques (puériculthèques, ressourcerie ...), le soutien et l'avancée concrète des travaux pour une reconnaissance et un statut des centres nationaux de ressources et d'expertises etc., nous attendons vos réponses concrètes.

Vous le voyez, nous sommes loin de votre engagement fort de prendre en charge intégralement tous les modèles de fauteuils roulants par l'Assurance Maladie. Mais, vous pouvez compter sur nos associations pour continuer à être partie prenante des discussions en cours, avec vigilance et en rappelant sans cesse l'exigence légitime des personnes.

Comme vous, nous souhaitons aboutir à une amélioration effective pour l'acquisition des fauteuils roulants par les personnes en situation de handicap. Mais cette réforme ne peut se faire à l'encontre des droits acquis des personnes, ni se mettre en œuvre en écornant, par diverses mesures, le principe majeur de la garantie du libre choix du fauteuil roulant par les personnes.

Votre mobilisation est essentielle, surtout si vous souhaitez maintenir le calendrier, qui nous semble très serré pour que l'ensemble des parties prenantes puissent s'accorder sur une réforme structurelle de fond portant de véritables améliorations pour plusieurs

décennies. Par ailleurs, l'ensemble des expertises de la HAS (CNEDIMTS et CEPS) ainsi que celles du CERAH doivent être associées à ces travaux.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces alertes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à notre haute considération.

